

*Questions orales*

**M. Nowlan:** Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance—comme il est venu bien près de le faire en réponse à la première question—qu'aucun fonctionnaire du Revenu national n'est mis en cause, car ces soupçons planent sur ce ministère depuis plus d'un mois et demi. La lumière n'a pas encore été faite là-dessus. Le ministre est-il en mesure de donner cette assurance à la Chambre?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, si j'ai reconnu qu'un petit nombre de fonctionnaires fédéraux étaient mis en cause, je me refuse à les identifier. J'ai dit que les journaux avaient eu tort de dire qu'ils étaient nombreux. J'ajouterais même que la diffusion de ces renseignements n'avait pas été autorisée. Elle est due à une méprise. Des mesures ont été prises pour y remédier.

**M. Nowlan:** Le ministre pourrait-il dire si les fonctionnaires mis en cause sont toujours à leur poste ou s'ils ont été relevés de leurs fonctions?

**M. Allmand:** Je ne saurais répondre à cette question, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

**LA FONCTION PUBLIQUE****LA QUESTION DE LA PUBLICATION DE RENSEIGNEMENTS ET L'INTERVENTION DE DÉLÉGUÉS SYNDICAUX**

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre, qui découle de celle qu'a posée le chef du Nouveau parti démocratique. Je ne suis pas jésuite, mais je ne peux pas suivre le raisonnement tortueux et sinueux du chef du NPD. Sans prendre parti sur la question philosophique, le premier ministre convient-il que si plus de renseignements étaient communiqués du genre de ceux qui ont été tenus secrets jusqu'ici, ce qui a poussé le fonctionnaire en question à révéler publiquement ces faits, si plus d'information était rendue publique, cette sorte d'incident ne se produirait pas?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ne connaissant pas les détails de l'affaire, je trouve la question plutôt théorique. Il me semble que la sorte de critique formulée dans ce cas devrait être faite plus souvent par l'opposition si elle faisait son devoir.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous ferions notre devoir si le gouvernement avait le courage de révéler les faits.

\* \* \*

**LA SANTÉ****LES CAS DE CHOLÉRA—LA SOURCE DE L'INFECTION ET LES STOCKS DE VACCIN**

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu les cas de choléra qu'on a décelés chez des étudiants revenant d'un voyage en Extrême-Orient et au Moyen-Orient, et comme cette maladie a une courte période d'incubation, a-t-on reconstitué leur trajet pour déterminer la source de l'infection? Comme cette maladie a un taux de mortalité de 5 à 10 p. 100 et coûte cher à soigner, a-t-on vérifié le nombre de vaccins en stock, a-t-on informé le fabricant et a-t-on

rejoint tous ceux avec qui les étudiants sont entrés en contact?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre au sujet des stocks de vaccin, mais je me renseignerai et j'en informerai le député. Pour ce qui est des étudiants, ils ont tous été conduits dans des hôpitaux pour y être examinés comme malades hospitalisés ou externes. On n'a diagnostiqué qu'un seul cas de choléra. Ce n'est pas le genre de choléra classique, mais une forme beaucoup plus bénigne. Tous les étudiants ont été examinés et ils sont tous sortis de l'hôpital à l'heure actuelle. On a rejoint tous ceux avec qui ils étaient entrés en contact et nous ne nous attendons à aucune propagation.

**M. Rynard:** Le ministre n'a pas complètement répondu à ma première question. Peut-il nous dire si on a établi leur trajet de voyage pour déterminer où ils ont pu attraper cette maladie pour empêcher d'autres touristes de s'y rendre ou enrayer la maladie?

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, on m'a dit que le groupe d'étudiants visitait l'Inde. Une étudiante s'est sentie malade lors d'une escale aux Pays-Bas, et elle y a été traitée. Elle est revenue avec une infirmière. On avait diagnostiqué la salmonellose. Ce n'est que par la suite que nous avons appris de Hollande qu'après d'autres vérifications et analyses on avait conclu qu'il ne s'agissait pas d'un cas de salmonellose, mais d'une forme de choléra. Nous avons communiqué avec l'étudiante dès que nous l'avons appris.

\* \* \*

**LES TRAVAUX PUBLICS****DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA LOCATION DE MAISONS APPARTENANT AU MINISTÈRE DANS LES RÉGIONS SEPTENTRIONALES**

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, j'adresserai cette importante question au premier ministre. Les Territoires du Nord-Ouest sont en proie à une crise du logement et au Yukon, les petits appartements se louent jusqu'à \$400 par mois; d'autre part, le ministère des Travaux publics possède dans le Yukon des logements inoccupés, 130 maisons, 200 maisons unifamiliales et des appartements. Certaines de ces maisons sont inoccupées depuis déjà cinq ans; compte tenu du règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député veut-il poser sa question?

**M. Gilbert:** Merci, monsieur l'Orateur. Comme le règlement...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Le député va-t-il poser sa question?

**M. Gilbert:** Je m'adresse au premier ministre. J'espère qu'il écoute. Étant donné qu'un règlement du ministère des Travaux publics interdit de louer au personnel recruté sur place, le premier ministre va-t-il faire changer cette disposition discriminatoire, afin de permettre au personnel local de louer ces maisons et appartements inoccupés, et de soulager ainsi la crise du logement qui sévit dans les Territoires du Nord-Ouest?